

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 février 2025

Le 26 février 2025, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : 31 délégués-es

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
Mme	ROUX	Sylvie	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
M.	BERGERIS	Cédric	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	M. VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais			
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais		X	
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
			Pithiverais Gâtinais			
M.	DUAULT	Bernard	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	M. LOISEAU Alain

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
Mme	ENGELRIC BERRUET	Denyse	La Forêt			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais		X	
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais		X	
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		Mme BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
			Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret	X		
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		M. ROUSSEAU Pierre
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
Présents : 28 sièges (26 titulaires et 2 suppléants mandatés), 3 suppléants.

Quorum : 22

Excusés : Monsieur Christophe Hurault, sous-préfet de Pithiviers, Mesdames Nathalie Tremintin, Responsable du Service de Gestion Comptable de Pithiviers et Valérie Guibé, chargée des relations avec les usagers du syndicat.

Assistaient à la séance : Mesdames Véronique Aldicco, directrice du SITOMAP, Mélanie Desnous, assistante administrative et financière et Monsieur Orlando Rodrigues Do Carmo, agent chargé des dossiers techniques.

Presses : les journalistes de la République du Centre représentée par Monsieur Charpentier et le Courrier du Loiret, représenté par Monsieur De la Grange.

Date de convocation : 13 février 2025

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués et indique que le quorum est atteint. Il les remercie de leur présence.

Monsieur le Président passe à l'examen les affaires inscrites à l'ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 décembre 2024 et désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Présentation du rapport du Président,
- Rapport d'orientation budgétaire 2025,
- Délibération pour modification du règlement intérieur du SITOMAP,
- Point sur les biodéchets,
- Point sur les encombrants,
- Autres affaires.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2024

Le Président propose l'adoption du procès-verbal des débats de l'Assemblée générale du 4 décembre 2024.

**L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE,**

- D'approuver le procès-verbal du 4 décembre 2024.

Le procès-verbal sera adressé à l'ensemble des délégués du SITOMAP, titulaires et suppléants ainsi que pour information aux élus membres des collectivités adhérentes aux collectivités adhérentes du syndicat (soit environ 1200 élus) après signatures par le Président du SITOMAP et le secrétaire de séance.

Comme le veut la réglementation, Monsieur Bouteille demande à l'Assemblée qui veut se désigner pour être secrétaire de séance. Monsieur Didier Monceau se porte volontaire et l'Assemblée l'en remercie.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président indique qu'il y a eu une réunion du bureau le 11 février dernier et informe l'Assemblée de l'ordre du jour de cette séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 18 septembre 2024 et désignation du secrétaire de séance,
- Présentation de Monsieur Orlando Do Carmo, agent chargé des dossiers techniques au SITOMAP, depuis le 04/02/2025,
- Rapport d'orientation budgétaire,
- Ordre du jour de l'AG pour l'orientation budgétaire du 26 février 2025,
- Ordre du jour de l'AG du vote du budget du 27 mars 2025,

- Autorisation à signer une convention pour les filières ASL et ABJth thermiques en déchèterie,
- Point sur les travaux en déchèterie,
- Autorisation à signer un avenant sur la collecte des encombrants,
- Autorisation à signer un avenant pour l'arrêt du conditionnement des cartons par SUEZ,
- Autorisation à signer une convention SMETOM / SITOMAP pour utilisation du quai de transfert,
- Point sur le sujet des biodéchets,
- Cotisation Approlys,
- Autres affaires.

Cette réunion du bureau a été suivie par les bilans trimestriels (4^{ème} trimestre 2024 et bilan annuel 2024) des prestataires chargés respectivement de la collecte (SUEZ) et des déchèteries (PAPREC GROUP). Madame Arnoult de la société TRIADIS s'étant excusée.

Monsieur Bouteille se tourne vers les délégués afin de répondre à d'éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée, le Président reprend la parole pour continuer sur le point principal de cette Assemblée générale qui est le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle que le SITOMAP appelle un produit pour ses collectivités adhérentes, qui elles, votent les taux. Il précise les objectifs et obligations légales du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Les objectifs du R. O. B

Ce rapport permet à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La note de synthèse du ROB ayant été adressée aux délégués avec la convocation, le Président résume les grandes tendances en commençant par indiquer que ce dernier a été effectué dans un environnement instable pour les finances publiques,

- Un projet de loi de finances élaboré dans un contexte politique et financier inédit,
- Une contribution des collectivités territoriales ou redressement des finances publiques vivement critiquée (objectif de ramener le déficit à 5% du PIB dès 2026),
- Les principales mesures:

La création d'un fond de précaution, une diminution de l'enveloppe et du taux de FCTVA, une stabilité relative voire une baisse des concours financiers de l'Etat, un report progressif de la suppression de la CVAE...

- Le contexte de la gestion des déchets au niveau national:

L'économie circulaire (allonger la durée de vie des produits, trier plus et mieux les déchets).

Monsieur Bouteille laisse ensuite la parole à Monsieur Nauleau, 1^{er} Vice-président en charge des finances du SITOMAP qui présente le réalisé 2024 :

Les charges de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 (en %)
Chapitre D 011	Charges à caractère général	9 754 539,18	6 199 008,38	63,55
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	459 055,00	235 066,86	51,21
Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 051 128,38	0,00	0,00
Chapitre D 042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	735 000,00	565 349,87	76,92
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 492 100,00	5 412 668,97	83,37
Chapitre D 66	Charges financières	5 000,00	4 219,93	84,40
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	329,10	32,91
Chapitre D 68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions	1 000,00	0,00	100,00
Total des dépenses de fonctionnement		19 498 822,56	12 416 643,11	63,68

Le poste le plus important du chapitre 011 de « charges à caractère général » est le 611, qui concerne les prestataires de marchés publics et dont la somme dépensée est de 6 054 470,75 Euros pour 2024.

Aussi, la participation à BGV dans le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est de 5 243 159,19 Euros.

Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 (en %)
Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 389 067,12	0,00	0,00
Chapitre R 013	Atténuation de charges	3 000,00	0,00	0,00
Chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 060,44	1 060,44	100,00
Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	100,00
Chapitre R 73	Impôts et taxes	0,00	0,00	
Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	11 804 000,00	13 564 966,54	114,92
Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	301 695,00	304 737,47	101,01
Chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		19 498 822,56	13 870 764,45	

Les recettes les plus importantes, chapitre 74 proviennent des versements des collectivités adhérentes au SITOMAP (pour 10 906 619 Euros) par l'intermédiaire de la TEOM. Monsieur Nauleau indique aussi que le syndicat a reçu d'énormes recettes de la part de BGV pour la revente d'électricité.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 (en %)
Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert	1 060,44	1 060,44	100,00
Chapitre D 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00	56 726,91	97,81
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00
Chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	2 551,80	2,55
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	2 878 889,13	342 613,88	11,90
Chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 045 000,00	223 566,81	21,39
Total des dépenses d'investissement		4 142 949,57	626 519,84	15,12

Le 1^{er} Vice-Président informe l'Assemblée que très peu d'investissements ont été réalisés en 2024 et que les chantiers ne démarrent pas aussi vite que le syndicat l'avait imaginé. Il prend les exemples de la fourniture des composteurs, des travaux en déchèteries, ... mais que des projets ont vu le jour avec le démarrage de la sécurisation des déchèteries, les fournitures de composteurs dont les commandes sont maintenant régulières,

...

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2024	CA 2024	Réalisé 2024 (en %)
Chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 252 563,75	0,00	0,00
Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 051 128,38	0,00	0,00
Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	735 000,00	565 349,87	87,52
Chapitre R 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	64 257,44	64 257,45	100,01
Chapitre R 23	Immobilisations en cours	40 000,00	10 964,14	27,41
Total des recettes d'investissement		4 142 949,57	640 571,46	15,46

Monsieur Nauleau indique que les recettes de fonctionnement ont été très performantes en 2024 et que cela est dû à la vente d'électricité de BGV.

Il passe ensuite aux prévisions d'affectation des résultats en informant les membres présents du report de l'excédent d'investissement d'un montant de 1 266 615,37 Euros et que le report de l'excédent de fonctionnement est de 8 843 188,46 Euros. Il précise que le budget du SITOMAP est confortable. Il indique également que le contrat établi entre BGV et que le contrat établi avec la société prestataire utilisatrice de l'usine d'incinération a été favorable et que BGV a fait profiter ses 3 syndicats adhérents de leur avantage financier (il indique aussi que le SITOMAP est « propriétaire » de BGV à hauteur de 50 %).

Le SITOMAP n'a pas besoin de financement pour les Reste A Réaliser (RAR) qui se chiffrent à 322 760, 26 Euros.

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, Monsieur Bourgeois demande la parole. Il interroge le Président pour connaître le montant habituellement versé par BGV au SITOMAP par

rapport à celui versé pour l'année 2024. Monsieur Bouteille lui répond que normalement le reversement de BGV vers le syndicat est de l'ordre de 300 000 Euros environ.

Monsieur Nauleau reprend la parole pour indiquer que les syndicats donnent des acomptes mensuels à BGV et que si à la fin de l'année, les syndicats ont trop versé, BGV redonne aux syndicats le trop-perçu.

Il continue en informant que le prestataire du marché de l'exploitation de l'usine, qui est PAPREC a son contrat qui se termine en novembre 2027. Cette prestation de Délégation de Service Public faite par Paprec peut grâce à l'usine produire 64 000 T par an et que les trois syndicats (SIRTOMRA, SITOMAP et SMETOM) qui déposent leurs déchets à l'usine n'amènent « que » 35 000T environ. Il explique qu'il faut trouver d'autres tonnes ailleurs pour que l'usine fonctionne à son maximum et qu'à ce jour, c'est la société Paprec qui comble ce manque en amenant ces 30 000 T manquantes.

Monsieur Dujardin demande la parole pour revenir sur la DSP avant que Monsieur Nauleau ne passe au Budget Primitif 2025. Il a le ressenti d'une crainte de la part des membres de BGV dont Messieurs Bouteille et Nauleau font partie par rapport à cette échéance de 2027. Monsieur Nauleau le rassure en indiquant que dans le nouveau contrat de DSP, tout est indiqué au niveau juridique pour que le nouveau prestataire aille chercher ses 30 000 T manquants. Il informe les délégués présents que l'usine d'incinération de BGV se classe dans les sept premières au niveau de la qualité du rejet. Il dit aussi qu'il n'y aura pas beaucoup d'écart financier entre ce qui se passe aujourd'hui et à l'avenir (cela est compensé par rapport aux emprunts effectués par BGV dans le passé qui s'amenuisent et le nouvel emprunt de 5 000 000 Euros effectué par BGV pour la mise en place de la DÉNOx).

Monsieur Nauleau revient ensuite sur le montant global de TEOM demandé aux collectivités adhérentes du SITOMAP et il indique qu'au BP 2025, il est bien indiqué 8 500 000 Euros soit un taux d'environ 10,01 % et que le syndicat dans un souci de solidarité envers les structures publiques adhérentes va baisser de 20 % en 2025 à ce qui était prévu normalement. Il indique que ce sont les membres du Bureau qui ont décidé de cet abaissement et que le SITOMAP marque par un geste fort cette année.

Monsieur Dujardin demande la parole pour savoir si le syndicat a intégré l'augmentation des bases fiscales. Ce à quoi la Direction répond que oui mais qu'à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore les bases et que le syndicat a appliqué le taux de 1,7 % sur les bases de 2024.

Monsieur Bouteille reprend la parole pour expliquer que l'année prochaine cela ne sera « peut-être » pas comme cette année et de préciser que le syndicat a baissée de près de 5 000 000 Euros sur 2 ans (2024 et 2025), le produit attendu initialement préconisé par l'Etat.

Monsieur Nauleau de préciser également que les investissements vont continuer et que 2 500 000 Euros sont prévus au budget pour la refonte de l'entièreté du site avec la déchèterie de Pithiviers.

Monsieur Bouteille reprend la parole pour demander s'il y a des questions et il interpelle Monsieur Luche en lui demandant sa position par rapport aux orientations du ROB du SITOMAP. Monsieur Luche répond qu'il félicite la bonne gestion du syndicat et que ce dernier est passé « du mouchoir au champagne ». Sur ce, il interroge Monsieur Nauleau pour lui demander pour quoi avoir augmenté le compte 611 de 30 % encore cette année. Monsieur Nauleau lui répond que c'est pour établir l'équilibre budgétaire.

Monsieur Bouteille s'adresse à l'Assemblée afin d'acter la délibération du ROB, ce à quoi l'ensemble des membres présents répondent oui.

La délibération sera donc la suivante :

Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation (ROB) est venu compléter la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques relatif au contenu du rapport d'orientation. Les nouvelles informations : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel seront précisées.

Enfin, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également exposer la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération) et la durée effective du travail.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire voter l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Après avoir rappelé les obligations légales, Monsieur le Président évoque le contexte économique et écologique du syndicat, puis poursuit en faisant le bilan de l'année 2024 et en présentant les perspectives et projets de 2025 :

La refonte du site physique de Pithiviers avec la création d'une déchèterie plus grande et plus moderne afin d'y intégrer des zones d'économie circulaire.

Le SITOMAP doit continuer à investir en préservant l'équilibre financier (investissement pluri annuel effectué sur plusieurs années), notamment dans la sécurisation des déchèteries (au minimum deux déchèteries par an), l'achat et la fourniture de composteurs, la réhabilitation de l'ex-centre de tri,

...

En 2025, des travaux de réparation de toiture des bureaux du SITOMAP sont inscrits au budget.

De plus, il est à noter l'adhésion d'une nouvelle collectivité membre au SITOMAP, la Communauté de Communes des 4 Vallées qui a intégré la commune de Bordeaux en Gâtinais suite à sa sortie de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

L'Assemblée générale,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et PREND ACTE

- du rapport d'orientation budgétaire 2025 (ci-joint) avec construction du budget qui consiste à appeler un produit attendu de l'ordre de 8 500 000 Euros. En fonction des éléments connus (bases fiscales 2024 + 1,7 %), cela représente un taux de 10,01 % qui sera reprécisé lors du vote du budget.

- de retenir la date du 27 mars 2025 afin de voter le budget primitif 2025 du SITOMAP.

Enregistré sous le N°25 / 06

DELIBERATION POUR MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SITOMAP

Le Président informe les membres de l'Assemblée générale que les statuts ont été revus à l'Assemblée générale du 4 décembre dernier et qu'il convient de modifier l'article 7 concernant le nombre de Vice-Présidents.

Ainsi après s'être tourné vers l'ensemble des membres présents à cette séance et d'avoir obtenu leur approbation, la délibération sera la suivante :

Règlement intérieur du SITOMAP (Annule et remplace celui de 2022)

Le Président expose que le SITOMAP dispose d'un règlement intérieur depuis 2022 et qu'il convient de le mettre à jour.

Le règlement intérieur doit comprendre les mentions obligatoires suivantes : conditions du débat d'orientations budgétaires, condition de consultation des projets de contrats de délégation de service public ou de marchés, règles de présentation et de déroulement des questions orales. Le Syndicat peut également librement y fixer d'autres règles, telles que la composition et le fonctionnement du Bureau, les modalités d'envoi des convocations, les règles relatives au déroulement des séances ou les modulations du versement des indemnités.

Pour la version 2025, l'article 7 a été modifié comme suit :

«Article 7 : Bureau

7-1 – Compétences du bureau

Le bureau est composé du président, de **2 vice-présidents** (au lieu de 3 vice-présidents) et de **9 autres délégués** (au lieu de 8 autres délégués), tous représentant les adhérents. La composition du bureau est fixée nominativement par délibération du comité syndical. »

Ainsi le nombre d'élus avec le Président reste inchangé (12 au total).

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise à jour du règlement intérieur annexé,

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- D'adopter la mise à jour du règlement intérieur,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Enregistré sous le N°25 / 07

POINT SUR LES BIODECHETS

Monsieur Bouteille expose que suite au départ du référent biodéchets le 1^{er} décembre 2024, un agent intérimaire a été recruté depuis le 9 décembre 2024 pour la distribution des composteurs et des bioseaux aux usagers.

Il indique que cette personne reçoit les usagers par prise de rdv téléphonique et qu'elle leur fournit une notice de montage du composteur, un bon de retrait de ce dernier à remplir et un guide du compostage.

Il informe que depuis mai 2023, c'est-à-dire depuis le lancement de la distribution des coupons réponses, 4 392 demandes de composteurs individuels ont été reçues et que depuis le début de la distribution des composteurs, 1 071 ont été attribués.

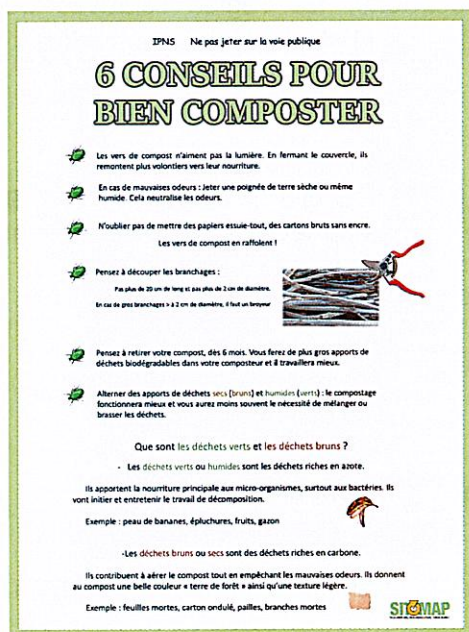
Monsieur Bouteille explique également que 9 communes se sont portées volontaires pour le compostage partagé et que ces collectivités seront accompagnées par l'association Cycloposteur d'Orléans.

Il s'agit des communes de : Andonville, Givraines, le Mérévillois, Morville-en-Beauce, Pithiviers-le-Vieil, Sermaises, Santeau, Vrigny, Yèvre-la-Ville. La commune de Sermaises a depuis suspendu son projet.

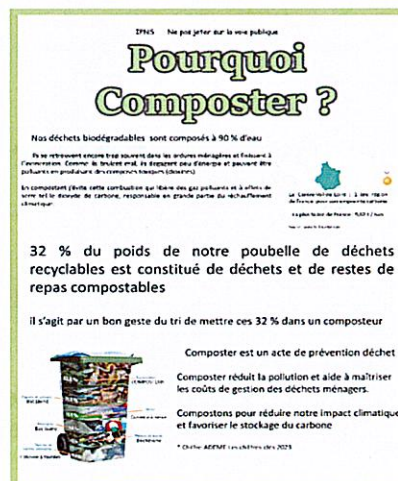
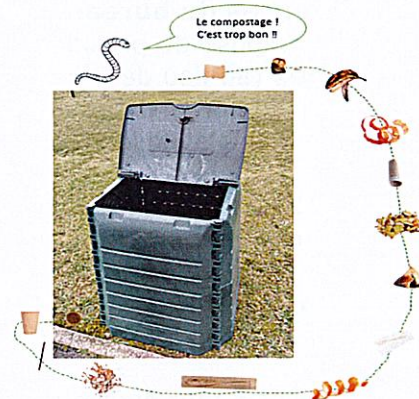
Monsieur Viceconti demande la parole pour demander si suite au démarrage chaotique de ce marché début janvier 2024, est ce que le syndicat a rattrapé ce retard et a pu être livré de ce qui était attendu. Le Président laisse la parole à la directrice qui s'adresse à l' élu en lui expliquant qu'à l'heure actuelle, les fournitures arrivent régulièrement et que tout est mis en œuvre pour honorer les anciennes demandes (relance des demandes par courrier). Depuis décembre 2024, les nouvelles demandes sont prises en compte très rapidement.

Madame Aldicco explique qu'à propos du compostage partagé, c'est l'association Cycloposteur d'Orléans qui va accompagner les communes volontaires. Leur démarche est d'analyser leur besoin en dotation, de valider l'implantation, puis de dispenser une formation auprès des personnes chargées de s'occuper des composteurs sur la commune.

Trois personnes présentes interrogent la directrice afin de connaître les modalités pour obtenir un guide du compostage. La directrice leur répond que ces documents sont remis lors de la distribution.



Guide du compostage individuel



Madame Aldicco informe l'Assemblée que le SITOMAP effectuera à nouveau un mail d'information sur les biodéchets à toutes les communes du territoire.

POINT SUR LES ENCOMBRANTS

Suite à la projection des communes concernées la collecte qui s'effectuera à partir du 3 mars 2025, ci-après, Monsieur Bouteille précise que la collecte des encombrants pour l'année 2025 se fera sur 3 périodes : mars, juin et octobre 2025.

LES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CHANGENT EN 2025

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus qui devront pouvoir justifier de leur situation (pièce d'identité, notification handicap) avec au maximum 4 objets volumineux à jeter (litterie, meubles, armoires, électroménagers). Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année soit en mars, juin ou octobre suivant leur lieu d'habitation.

Pour la collecte de mars, elles devront prendre rendez-vous en appelant le 0 800 94 29 78 du 3 au 28 février 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12h et indiquer les objets à jeter.

2 agents de SUEZ viendront à domicile prendre les objets qui devront être mis à l'intérieur de la propriété (jardin ou cour ou entrée).

L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit.



Pour la collecte de mars, les habitants des communes concernées sont :

Ascoux	Courcy-aux-Loges	Montbarrois
Augerville-la-Rivière	Dadonville	Nancray-sur-Rimarde
Aulnay-la-Rivière	Desmonts	Nibelle
Beaune-la-Rolande	Dimancheville	Ondreville-sur-Essonne
Boesses	Echilleuses	Orville
Bondaroy	Estouy	Pithiviers-le-Vieil
Bouilly-en-Gâtinais	Grangermont	Puiseaux
Boulancourt	La Neuville-sur-Essonne	Rebréchien
Bouzonville-aux-Bois	Laas	St-Loup-des-Vignes
Briarres-sur-Essonne	Labrosse	St-Michel
Bromeilles	Loury	Vrigny
Buthiers	Mareau-aux-Bois	Yèvre-la-Ville

Le Président indique que le syndicat peut communiquer aux communes demandeuses, les périodes de collecte sur l'année 2025. Mais il indique également qu'une communication aura lieu à chaque nouvelle période sur Facebook, le site internet et la presse.

Monsieur Viceconti demande la parole pour indiquer que c'est un réel mécontentement de la part des habitants qui ne comprennent pourquoi on leur enlève ce service public. Monsieur Bouteille lui répond que c'est une décision d'élus suite aux désordres des années précédentes après le passage du camion des encombrants.

Monsieur Bouteille laisse la parole à Madame Aldicco afin qu'elle donne quelques données chiffrées au 25 février 2025.

Ainsi, elle annonce que 77 appels ont été reçus par la personne en charge de collecter les données et les justificatifs et que sur ces 77 appels, 32 rendez-vous ont été confirmés et que 9 rendez-vous sont en attente de justificatifs.

Monsieur Viceconti interroge la directrice pour savoir si cela concerne les communes prévues en mars 2025. Madame Aldicco lui répond que certains appels concernent des périodes à venir. Les personnes devront rappeler lorsque la prochaine session sera ouverte.

Un élu présent demande si la campagne des encombrants de l'année 2025 sera moins onéreuse que celle de 2024 par exemple. Monsieur Bouteille lui indique que cela sera sensiblement le même tarif appliqué car des frais fixes sont engagés par le prestataire. Le SITOMAP n'a pas signé un contrat avec l'entreprise SUEZ par rapport au prorata de jour par exemple mais pour une prestation complète que la société collecte ou non chaque jour des périodes concernées ou non.

Monsieur Bouteille précise que cette année au niveau de la collecte, c'est un test et que si le résultat n'est pas satisfaisant, le SITOMAP fera des ajustements pour l'an prochain.

Le Président indique également qu'il se rend compte de la colère des usagers qui sont déçus que ce mode de collecte en porte à porte des encombrants ne se fasse plus. Il rappelle que cela a été décidé en Assemblée générale et du fait d'agissements de certaines personnes les années passées, cela nuit à une majorité d'administrés.

Une personne de la salle demande qui est responsable des déchets sauvages. C'est de la responsabilité des communes le plus souvent. Si la collectivité retrouve les auteurs, elle peut appliquer des amendes sous certaines conditions.

Monsieur Bouteille reprend la parole pour demander s'il y a d'autres questions.
Le sujet étant clos, il passe au point suivant.

AUTRES AFFAIRES

Le Président donne la date de l'Assemblée générale du vote du budget qui se déroulera le 27 mars prochain à la grande salle de BGV et il encourage les élus à être là ou à donner des « bons pour siéger à la place de » en cas d'absence car il remarque qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre le quorum dans les séances. Il rappelle que le quorum suppose la présence physique des élus.

Il donne la parole à l'agent en charge des dossiers techniques, Orlando Rodrigues Do Carmo afin qu'il se présente à l'Assemblée :

Le technicien se présente et indique qu'il a 55 ans, qu'il est marié et qu'il a deux enfants de 22 et 18 ans. Il précise qu'il a commencé à faire une formation Bac Pro en Comptabilité, suivi de deux ans en Hôtellerie en tant qu'agent d'accueil « premier de réception ». Puis il a fait un séjour en Angleterre à Londres de 1995 à fin 1998 dans le métier de l'hôtellerie. Il indique qu'il est retourné au Portugal en 1999 et qu'en décembre 2002, il a demandé une mutation à Paris toujours dans le secteur de l'hôtellerie. En 2009, il a fait une totale reconversion de carrière en effectuant une formation chez La Fédération Compagnonnique du bâtiment à Orléans de mètreur tous corps d'état. En 2011, il est recruté en tant que vendeur de matériaux de construction chez Point P dans l'agence de Malesherbes, et après dans celle de Pithiviers. De janvier 2024 à janvier 2025, il change de société et intègre la SORECAP à Fleury les Aubrais qui est une entreprise du bâtiment dans le second œuvre, menuiserie, aménagements de bureaux et isolation thermique par extérieur. Il explique que ce fut une année enrichissante qui lui a montré le monde de l'entreprise du bâtiment avec différentes tâches qu'il énumère : commande de matériaux, de matériel, démarrage de chantiers, présence de rendez-vous de chantier, réception de travaux, compte rendu de chantier, réserves et levée de réserves.

Il indique que son embauche en CDD de 6 mois en tant qu'agent des dossiers techniques du SITOMAP le satisfait pour plusieurs raisons qu'il cite en suivant, à savoir :

- « - Proche domicile
- Le côté traitement des déchets est attirant dans la mesure où j'ai toujours été très économe, attentif au gaspillage, et que je souhaitais faire partie de la solution et pas du problème.
- Le côté « technique » du poste m'intéresse notamment la relation avec les prestataires à travers les marchés publics, les intervenants occasionnels suite aux consultations de marché vis-à-vis des éventuels travaux à effectuer, le suivi et réception de ces derniers, qui me ramènent dans le monde du bâtiment.
- Avec la directrice Madame Aldicco je prends connaissance du poste, le règlement intérieur du SITOMAP, les statuts, les marchés passés avec les prestataires concernant la collecte des déchets en PAP ou PAV, la tenue des 8 déchèteries, le traitement des déchets dangereux, le tri, les caractérisations, le projet de protection périmétrique et électronique des déchèteries, les enjeux du bon suivi de collecte et de la bonne tenue des points de collecte, PAV et/ou déchèteries, la bonne relation avec toutes et tous ; collègues de bureau, agents valoristes, ambassadeurs du tri, ripeurs, chauffeurs, chefs d'équipe, les élus, les collectivités... »

Monsieur Rodrigues Do Carmo indique également qu'il souhaite que ce poste soit pérenne dans le temps afin de renforcer ses connaissances et aptitudes nécessaires à augmenter ses compétences sur le terrain.

Ayant terminé, il remercie l'Assemblée et Monsieur Bouteille reprend la parole.

Le Président revient sur les travaux de sécurisation en déchèteries et que les travaux sur Malesherbes et Sermaises vont être réceptionnés courant mars 2025.

La séance est levée à 11h15.

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille

